ARASMAC

AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Morges, le 26 mai 2025

Aux Municipalités des
56 Communes de la région
Morges-Aubonne-Cossonay

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames, Messieurs les délégué·es du Conseil intercommunal,

Les délégué·es ARASMAC des communes sont convoqué·es en séance ordinaire du Conseil intercommunal

Jeudi 19 juin 2025 à 19h00
Grande Salle, Lully

Ordre du jour :

1. Signature de la liste des présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentation nouveaux·lles conseiller·ères communaux·ales
4. Adoption du procès-verbal du 21 novembre 2024
5. Préavis N° 01/06.2025 relatif aux "Comptes et rapport de gestion 2024 »
6. Remplacement de Mme Sylvie Ciana, vice-Présidente du CODIR et démissionnaire au 31.03.2025 (son·sa remplaçant·e doit impérativement être municipal·e d'une commune membre de l'AJEMA au 01.01.2026)
7. Nomination d'un membre à la Commission de Gestion et Finances, en remplacement de Mme Patricia Chabanel, Romanel-sur-Morges
8. Communications du Bureau
9. Communications du Comité de direction ARASMAC
10. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance)

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames, Messieurs les délégué·es, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil intercommunal

Eric Rondot
Président

Marta Da Cunha
Secrétaire

p.a. Rue de Couvaloup 10 | Case postale | 1110 Morges
T. 021 804 98 98 | ci@arasmac.ch | www.arasmac.ch